

LES LECTEURS PARLENT

Dans la « Revue Forestière » d'avril 1963, sous le titre: « Barrages filtrants et correction torrentielle par ségrégation des matériaux charriés », M. l'Ingénieur en Chef PONCET et M. l'Ingénieur des Travaux CLAUZEL ont fait la description d'un ouvrage de conception nouvelle, qui, dans l'esprit



de son auteur devait permettre d'obtenir, grâce à l'essorage des laves, la constitution d'un dépôt de matériaux à l'aval, dans une portion courbe du lit torrentiel court-circuitée par une déviation et ainsi neutralisée.

Nous avons visité l'ouvrage en 1964 et avons pu rapporter de cette visite, en même temps que la photo ci-jointe, les constatations suivantes:

Si l'on se place au droit de la coupe aval C D de l'ouvrage (voir le plan accompagnant l'article), la hauteur du mur latéral rive gauche au-dessus du lit est de 3,05 m, alors que la cote de la grille est à 3,50 m. La grille est donc recouverte de 45 cm de gros blocs et de matériaux tout venant constituant le lit du torrent, ainsi que le montre la photo de l'extrémité aval de la grille. Le puits de visite attenant au mur latéral est complètement rempli de vase, le niveau de celle-ci atteignant la cote de 1,90 m au-dessous de la crête du mur, c'est-à-dire $3,50 - 1,90 = 1,60$ m au-dessus de la grille.

On peut donc dire que l'ouvrage n'est plus en mesure de fonctionner comme filtre et se comporte désormais comme un simple barrage de type traditionnel.

Quant au dépôt de matériaux à l'aval, ce n'est plus qu'un souvenir, si tant est qu'il ait commencé à se constituer

M. l'Ingénieur des Travaux CLAUZEL ayant fait part dans une livraison postérieure de la Revue (juin 1963) de ses expériences en matière de gabions d'un nouveau type, on peut exprimer le regret qu'il n'ait pas jugé opportun de rappeler également celles, relatives à une autre espèce de barrages filtrants — et notamment dans le torrent du Mouton à Serre — dont les résultats sont autrement probants. Il est vrai que de tels ouvrages ne sont pas calculés pour résister à la poussée des terres. Mais celle-ci existe-t-elle? A voir les ouvrages il est permis d'en douter.

MONNET.

MM. Poncet et Clauzel répondront à M. Monnet dans notre prochain numéro.
